

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale  
numéro 1 du 03 juillet 2012

Cette CAP Locale s'est ouverte à 14h00 sous la présidence de l'administrateur général du Pôle Pilotage et Ressources, Madame Marie-Hélène GARDIES.

UNION SNUI SUD SOLIDAIRES a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie WIMETZ remplissant cette tâche pour l'Administration.

Avant l'ouverture des débats, la section locale **FO-DGFIP 62** a tenu à effectuer une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe.

**L'ordre du jour pour la CAP n° 1 était :**

**1 - Mutation au 01<sup>er</sup> Septembre 2011**

Après les débats lors de la CAP Locale, la Présidente a proposé le mouvement suivant:



Le compte rendu complet de cette CAP ne contient pas les noms des agents mutés ou affectés, seuls les abonnés à la lettre d'information peuvent en disposer.

En effet, depuis le 1er septembre 2011 la DGFIP nous impose cette obligation : "Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet."

Il est cependant fourni gratuitement aux collègues recevant déjà notre lettre d'information.

Avant la CAPL, la liste des postes disponibles en catégorie A était :

POSTE	EMPLOIS VACANTS AVANT LA CAPL
DDFIP AUDIT	1
DDFIP Fiscalité des Particuliers	1
DDFIP Centre Prélèvement Service Relais (CPSR)	1
DDFIP Cellule Qualité Comptable (CQC)	1
DDFIP Produits Divers	1
France Domaine Evalueur	2
France Domaine Gestion	1
Adjoint au SIP d'HENIN BEAUMONT	1
RF BOULOGNE	1
Adjoint CFP BOULOGNE CH	1
Adjoint CFP BOULOGNE Municipale	1
Adjoint au CFP de CALAIS CH et Banlieue	1
Adjoint CFP AIRE-SUR-LA-LYS	1
Adjoint au CFP de SAINT-OMER	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

### Les votes :

Parité Administrative : POUR  
Parité syndicale :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC-UNSA	X		

A l'issue de la CAPL, la liste des postes disponibles en catégorie A devient donc :

POSTE	EMPLOIS VACANTS APRES LA CAPL
CALAIS CH	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>



Section FO DGFIP du Pas de Calais



**Commentaires FO :** **FO DGFIP62** salue le fait qu'un grand nombre d'agents obtienne satisfaction à leur demande de mutation et que les vœux des agents nouvellement affectés dans le département soient globalement respectés.

**FO DGFIP62** s'offusque cependant qu'un agent n'obtienne que son 15<sup>ème</sup> vœu d'affectation et se voit contraint d'aller travailler à 130 km de son domicile, de son épouse et de ses enfants, au péril de sa santé et de sa situation financière.

**FO DGFIP62** regrette donc que les critères d'affectation ne soient pas les mêmes pour tous les postes et qu'un profilage, forcément subjectif, vienne interférer dans la répartition des postes entre les prétendants.

**Les élus F.O DGFIP62 :**

Titulaires

Hervé DANNEELS et Sonia VAMBERGUE

Suppléants

Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN

Expert

Hervé FALSCHOWSKI

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu